

Montréal, le 10 février 2026

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants

**OBJET :** Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR  
Dossier R-4320-2025

---

Maîtres,

La présente fait suite au dépôt par Énergir de sa demande réamendée (pièces [B-0021](#) et [B-0022](#)) dans laquelle, notamment, elle demande l'approbation, en vertu de l'article 81 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, d'un contrat conclu avec une société apparentée.

À cet effet, la Régie de l'énergie (la Régie) informe les participants qu'elle examinera la demande relative à ce contrat dans le même cadre que celui retenu pour le Sujet 1, conformément au calendrier établi par sa décision [D-2026-006](#). À cet égard, la Régie permet aux intervenants de traiter de ce sujet.

Finalement, la Régie permet de façon exceptionnelle au témoin du RTIEÉ, monsieur Jean Schiettekatte, de participer de manière virtuelle à l'audience prévue du **22 au 28 avril 2026**, compte tenu des circonstances mentionnées à la pièce [C-RTIEÉ-0004](#). Toutefois, afin de faciliter le déroulement de l'audience, la Régie prévoit planifier son témoignage à une période précise en début ou fin de journée d'audience en lui accordant la durée nécessaire à celui-ci. La Régie publiera le calendrier de l'audience en tenant compte de cette période.

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Carolina Rinfret, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
NL/yg